

## **Déclaration d'Utilité Publique**

ENQUÊTE PARCELLAIRE SUR LE PROJET DE RELOGEMENT DU COMMISSARIAT DE POLICE  
DE VICHY AU 10-16 PLACE CHARLES DE GAULLE

# **PROCÈS-VERBAL**

## **dressé par le Commissaire Enquêteur**

(article R131-9 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)

L'an deux mil vingt et un, le trente mars ;

Nous, Daniel BLANCHARD, inscrit sur la liste des commissaires-enquêteurs au titre de l'année 2021 dans le département de l'Allier (décision du 30 décembre 2020), chargé, par arrêté préfectoral n° 361/2021 en date du 19 février 2021, de procéder à une enquête publique parcellaire concomitante à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de relogement du commissariat de police de Vichy au 10-16 place Charles de Gaulle à Vichy, dressons le procès-verbal ci-dessous de l'enquête parcellaire prescrite.

### **Le projet**

Il s'agit pour l'Etat (SGAMI, secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud-Est) d'acquérir, par la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique puisque les négociations amiables ont échoué, les anciens locaux EDF sis 10-16 place Charles de Gaulle à Vichy, afin d'y reloger le commissariat de police de Vichy situé actuellement 35 avenue Victoria dans une maison, d'aspect bourgeois du XIXème siècle, doté d'une extension datant de 1970.

Parmi les sources d'intérêt du relogement du commissariat de police dans des locaux et sur un site idéalement positionnés dans la ville, bénéficiant d'une grande visibilité, d'une accessibilité évidente en terme de moyens de transport, ressort la réunification des services de la police nationale, actuellement éclatés sur plusieurs sites.

### **La mise à l'enquête**

L'enquête parcellaire a été prescrite, conjointement à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, par arrêté préfectoral n° 361/2021 en date du 19 février 2021, pour une durée de 16 jours, du 15 mars au 30 mars 2021 inclus. Le siège de l'enquête a été fixé à la mairie de Vichy. Les permanences du commissaire-enquêteur ont été fixées aux lundi 15 mars 2021 (de 9 heures à 11 heures), mercredi 24 mars 2021 (de 9 heures à 11 heures), et mardi 30 mars 2021 (de 14 h 30 à 16 h 30).

## **Le dossier d'enquête parcellaire**

Il comporte quatre pièces :

- Courrier du 21 janvier 2021 (deux pages) de Monsieur le Préfet délégué à la Défense et à la Sécurité Sud-Est à l'intention de Madame la Préfète de l'Allier pour engager la procédure de déclaration d'utilité publique du projet de relogement du commissariat de police de Vichy dont les négociations n'ont pu aboutir, et pour ouvrir une enquête publique préalable à la DUP et une enquête parcellaire conjointe, pour cause d'utilité publique.
- Notice parcellaire de présentation (quatre pages).
- Plan parcellaire d'une page.
- Etat parcellaire d'une page.

## **L'information des propriétaires et ayants-droits**

Par courriers datés du 24 février 2021, **(Pièce témoin n° 4)**, en lettre recommandée avec accusé de réception, le Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est a informé les propriétaire, co-propriétaires, gérants, des immeubles visés par l'enquête DUP et parcellaire de la tenue de celle-ci en mairie de Vichy du 15 au 30 mars 2021. Le questionnaire réglementaire (désignation cadastrale, location, origine de propriété, identité des propriétaires) complétait le courrier, et devait être retourné rempli à l'adresse du SGAMI Sud-Est expéditeur

- Syndic de l'immeuble 8 rue d'Oran.
- SAS COLMBD.
- Mme et M. Rodrigues AFONSO (courrier retourné à l'expéditeur).
- Mme Annie-Françoise GARNIER.
- Gérant de la SCI DRP (courrier retourné à l'expéditeur).
- Mme Marie-Pierre TATE.
- Mme Marguerite Geneviève VERGNE.

## **L'information du public**

L'avis au public de mise aux enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet de relogement du commissariat de police de Vichy au 10-16 boulevard Charles de Gaulle a été affiché à la sous-préfecture de Vichy, à la mairie de Vichy, contre l'immeuble cible de l'expropriation **(Pièce témoin n° 3-2-1)**. Le certificat d'affichage a été signé le 10 mars 2021 par Monsieur le Maire de Vichy. **(Pièce témoin n° 3-2-2)** Un certificat d'affichage a également été produit par la sous-préfecture de Vichy. **(Pièce témoin n° 3-2-3)**

Par les soins du Préfet de l'Allier, un avis d'information a été publié les 25 février 2021 et 18 mars 2021 dans la presse écrite :

- le quotidien « La Montagne », éditions de l'Allier ; **(Pièce témoin n° 3-3-1)**
- hebdomadaire « La Semaine de l'Allier ». **(Pièce témoin n° 3-3-2)**

L'arrêté préfectoral n° 361/2021 du 19 février 2021 a été mis en consultation sur le site Internet de la Préfecture de l'Allier [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) **(Pièce témoin n° 3-4)**

## **Les dépositions au cours de l'enquête**

### Dépositions orales lors des permanences du commissaire enquêteur

Première journée, le lundi 15 mars 2021, de 9 heures à 11 heures  
Aucune déposition.

Deuxième journée, le mercredi 24 mars 2021, de 9 heures à 11 heures  
Aucune déposition.

Troisième journée, le mardi 30 mars 2021, de 14 h 30 à 16 h 30

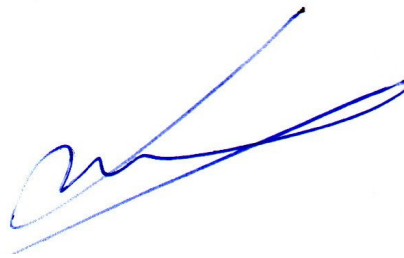
Aucune déposition ; annotation par le commissaire-enquêteur de la déposition de Madame Isabelle Goulefert sur le registre d'enquête DUP.

Autres dépositions écrites sur le registre d'enquête  
Néant.

### **La clôture de l'enquête**

Le mardi 30 mars 2021, à 16 h 40, Madame Charlotte Benoit, maire-adjointe de Vichy, clôt, en notre présence et en présence de Madame Claire Viallefont, directrice du projet de ville à la mairie de Vichy, le registre d'enquête parcellaire (**Pièce témoin n° 6**) concernant le projet de relogement du commissariat de police de Vichy au 10-16 boulevard Charles de Gaulle, et nous remet le registre et le dossier d'enquête, conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 361/2021.

**Fait en notre domicile, le 8 avril 2021.**



**Daniel BLANCHARD**  
Commissaire-enquêteur

### **LISTE DES PIÈCES TÉMOIN**

Pièce Témoin n° 1 – Décision n° E21000012/63 du 3 février 2021 de M. le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand nous désignant commissaire-enquêteur.

Pièce Témoin n° 2 – Arrêté préfectoral n° 361/2021, du 19 février 2021, portant ouverture conjointe d'une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire pour la réalisation du projet de relogement du commissariat de police de Vichy.

Pièce Témoin n° 3-1 - Avis au public.

Pièce Témoin n° 3-2 – Justification de l'affichage en mairie et sur les lieux à J-8 (8 mars 2021)

3-2-1 – Reportage photographique du 8 mars 2021 du commissaire-enquêteur.

3-2-2 – Certificat de M. le Maire de Vichy.

3-2-3 – Certificat de M. le Secrétaire Général de la sous-préfecture de Vichy.

Pièce Témoin n° 3-3 – Justification de l'insertion de l'avis d'enquête dans deux journaux régionaux.

3-3-1 Quotidien "La Montagne" éditions de l'Allier du 25 février 2021 et du 18 mars 2021.

3-3-2 Hebdomadaire "La Semaine de l'Allier" du 25 février 2021 et du 18 mars 2021.

Pièce Témoin n° 3-4 – Justification de la publication de l'avis d'enquête sur le site Internet de la Préfecture de l'Allier.

Pièce Témoin n° 4 – Envoi postal en recommandé avec avis de réception aux propriétaires de l'îlot.

Pièce Témoin n° 5 – Procès-verbal de la rencontre préliminaire du porteur de projet et de la visite des lieux du 8 mars 2021.

Pièce Témoin n° 6 – Copie des pages utiles des registres d'enquête.

Pièce Témoin n° 7 – Courrier au porteur de projet à l'issue de l'enquête publique.

Pièce Témoin n° 8 – Mémoire en réponse du porteur de projet.